



DUNKERQUOIS
Parc éolien : un oui
et trois non sur le projet P. 8

CALAIS
La crainte des pharmaciens face
à la pénurie de médicaments P. 18

BELLES BALADES 5,90€

Belles BALADES

NOUVEAUTÉ
chez votre marchand de journaux
sur www.editions.lavoixdunord.fr
Frais de port 2,90€

LA VOIX DU NORD

ÉOLIEN OFFSHORE

APRÈS SAINT-NAZAIRE, BIENTÔT DUNKERQUE ?

Le premier parc français d'éoliennes en mer est en activité au large de Saint-Nazaire. À Dunkerque, un projet lancé pour une mise en service fin 2028 rencontre plusieurs oppositions, dont celle du Conseil national de la protection de la nature.

PAGES 42-43



Photo Johan Ben Azzouz



RÉGION

De plus en plus de cyclos sur les routes le week-end : rencontre avec des passionnés

PAGE 4

L'HEBDO ÉCO

La SNCF recrute dans la région : 1 000 postes à pourvoir dans 35 métiers

AU CENTRE DU JOURNAL



Bonjour

C'EST (PAS) DANS L'AIR

Le parc éolien au large de Dunkerque, on en parle : un peu, beaucoup, pas du tout ? Il agite les débats politiques, scientifiques, sur l'environnement, s'immisce de temps à autre dans les repas de famille, mobilise les opposants autour d'une marche, ou encore alimente une conversation au croisement d'une rue. Et les habitants directement concernés alors ? Ils sont très peu à se rendre en mairies pour éplucher les documents. Il faut dire que la tâche

est ardue face à des milliers de pages... Vue la faible fréquentation des réunions publiques d'information organisées dans sa commune, Olivier Ryckebusch, estime que le sujet intéresse peu. Y aurait-il chez les Leffrinckoucois, « l'idée que tout est déjà joué », s'interroge Mario Pedretti. L'élu d'opposition, lui, imagine « un référendum local », pour « trancher ». Combien seraient-ils à se prononcer ? Une idée comme une autre pour amorcer l'intérêt vers un sujet dans l'air du temps. **G.D.M.**

Météo

Matin 15°C



Demain

Matin 18°C



Après-midi 23°C



Après-midi 18°C



DUNKERQUOIS PARC ÉOLIEN EN MER : UN OUI ET TROIS NON DANS LES COMMUNES CONCERNÉES

PAGES 8 ET 9

Photo illustration Johan Ben Azzouz

DUNKERQUE

ArcelorMittal : bientôt une consultation sur les gros projets

PAGE 10

DUNKERQUOIS

La CUD veut employer plus de services civiques pour ramener les 16-25 ans vers l'emploi

PAGE 11

DUNKERQUE

Romain Marsylle, le jeune dunkerquois qui fait partie des quatre jardiniers du Stade de France

PAGE 12

DUNKERQUE KURSAAL
Entrée gratuite ! **SALON**
MAISON & LOISIRS
6 - 7 et 8 OCT. 2023
VENDREDI 14h - 19h SAM. DIM. 10h - 19h
A GAGNER :
UNE CUISINE
avec **cuisinella**

Partenaires : cuisinella, Jarrolland, force1

Leffrinckoucke, Zuydcoote, Bray-Dunes, Ghyvelde-Les Moères : un oui et trois non au parc éolien

La concertation se poursuit autour du projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque. Les quatre communes concernées à l'est du littoral ont chacune organisé un vote à bulletin secret au sein de leur conseil municipal. Seule Leffrinckoucke a émis un avis favorable, à la majorité. Détail et explications.



Implanté à 12 km de la côte, le parc de Saint-Nazaire peut fournir jusqu'à 20 % de la consommation électrique de la Loire-Atlantique. Le projet à Dunkerque doit accueillir 46 éoliennes. PHOTO JOHAN BEN AZZOUC

PAR GIULIA DE MEULEMEESTER
dunkerque@lavoixdunord.fr

DUNKERQUOIS.

1 L'objet du vote
Plus de 6 000 pages ! En août, chaque commune possédant un bout de trait de côte, a reçu quatre dossiers à étudier avant de se prononcer sur quatre demandes. Celles-ci portent sur deux sujets inhérents à la partie « parc » et à la partie « raccordement » du projet de parc éolien offshore : la concession d'utilisation du domaine public maritime et l'autorisation environnementale in-

cluant une dérogation pour destruction d'espèces protégées. Il s'agissait d'émettre un avis, considéré comme consultatif, qui sera inscrit dans l'enquête publique. Tous les élus de la zone ont pu s'exprimer, tous ont opté pour un vote à bulletin secret. « Afin que chacun puisse se sentir libre de voter. C'est un dossier particulier et sensible pour la population, qui peut déchaîner les passions », a justifié Patrick Théodon, maire de Ghyvelde-Les Moères.

2 Les résultats
À Leffrinckoucke, les demandes liées au parc ont récolté 19 voix favorables et six défavorables, celles attachées au raccor-

dement ont obtenu 18 « pour » et sept « non ». À Bray-Dunes, les demandes d'utilisation du domaine public ont généré quatre voix « pour », 18 « contre » et trois abstentions, l'autorisation environnementale est rejetée en bloc à 21 voix et quatre abstentions. À Ghyvelde-Les Moères, où une seule personne s'est abstenue, le décompte varie de 17 à 20 voix défavorables et de 5 à 8 avis favorables selon les demandes. Enfin, à Zuydcoote, les quatre dossiers ont reçu 19 avis défavorables.

3 Les observations
Malgré le secret du vote et la présentation factuelle du projet, quelques remarques se sont

échappées. En priant les membres du conseil de bien se poser la question une fois dans l'isoloir, Françoise Andries, maire déléguée de Ghyvelde, n'a pas caché sa position sur le sujet : « Toutes ces lois sur l'écologie, on nous demande de s'asseoir dessus. Et on veut développer le tourisme, ça m'interpelle, ça veut dire qu'on vend notre âme au diable. » À Bray-Dunes, dans une critique du projet, l'élu d'opposition Christophe Isaert a dénoncé une « trahison de la politique du croissant vert promise dans les années 1970 ».

4 Les retombées estimées
En tant que riveraines du futur parc éolien, les quatre com-

munes toucheront une part de la redistribution de la taxe. Au même titre que l'ensemble des villes détenant un morceau du littoral, et ce jusqu'à Oye-Plage. Le calcul dépend du nombre d'habitants et de la longueur de la côte appartenant à la commune. Pour Ghyvelde-Les Moères, qui détient quelque 500 mètres à l'ouest de l'hôpital maritime de Zuydcoote, l'enveloppe s'élèverait à 370 000 € par an durant les trente ans d'exploitation du parc. Elle serait d'environ 300 000 € pour Bray-Dunes et entre 250 000 et 300 000 € pour Zuydcoote. La somme n'est pas encore connue à Leffrinckoucke. ■

RAPPEL DU PROJET

Selon la société Éoliennes en mer de Dunkerque (EDF Renouvelables et Enbridge Éolien France), qui porte le projet de parc éolien, la mise en service de l'installation est programmée fin 2028. Le préfet donnera ou non son feu vert au printemps 2024, après l'enquête publique attendue en fin d'année.

Ce parc aura une emprise de 50 km². Il sera composé de 46 éoliennes maximum, d'une hauteur qui n'excédera pas les 300 mètres, pour une puissance installée maximum de 600 mégawatts. Coût du projet : 1,4 milliard d'euros. Un milliard sera financé par EDF Renouvelables (construction du parc) et 400 millions par RTE (ouvrages de raccordement au réseau terrestre). En phase d'exploitation, cinquante emplois directs seront créés pour la maintenance, ainsi que deux cents emplois indirects.

À Saint-Nazaire, carton plein pour les visites d'éoliennes en mer

Ils ont voulu voir de près ces géantes à trois pales. Cet été, des centaines de curieux ont embarqué en direction du banc de Guérande, au large de Saint-Nazaire. Objectif de la mission ? Approcher l'une des 80 éoliennes du premier parc en mer français et découvrir le fonctionnement de l'éolien marin. Au départ de plusieurs villes, les croisières proposées dans ce couloir bien aéré ont été un succès. Inattendu ? « J'ai appelé le maire de Saint-Nazaire pour connaître le ressenti de la

population, les conséquences environnementales et le versant financier du parc, partage Olivier Ryckebusch, maire de Leffrinckoucke. Il a mis en avant le boom touristique que ça a provoqué mais aussi la création d'îlots de faune et de flore autour des pieux. » En service depuis un an, novembre 2022, l'équipement inauguré par Emmanuel Macron, le 22 septembre 2022 se compose de 80 éoliennes étalées sur 78 m², de 12 à 20 km des côtes de Loire-Atlantique. ■



Le projet éolien en mer épinglé par le Conseil national de la protection de la nature

Dans un rapport rendu ce mois-ci, le Conseil national de la protection de la nature a émis un avis défavorable sur le projet éolien en mer de Dunkerque. Pour lui, le site choisi nuirait à de nombreuses espèces d'oiseaux.

DUNKERQUOIS. Coup dur pour le projet de parc éolien en mer. Dans un rapport publié ce mois-ci, le Conseil national de la protection de la nature (chargé de rendre des avis), composé de quarante-huit scientifiques, a émis un avis défavorable et demandé à l'État de rechercher une zone de moindre enjeu écologique.

“C'est beaucoup plus mesuré, mais là, je n'ai jamais lu quelque chose d'aussi violent !”

Pointé du doigt ? Certes, le suivi des espèces migratoires, effectué par EMD (société Éoliennes en mer de Dunkerque, qui va réaliser le parc), est épinglé par le CNPN. Mais c'est surtout l'État qui est visé, car c'est lui qui a choisi la zone d'implantation du parc, à 11,4 km au large de Dunkerque. Conclusion du rapport ?



Le Conseil national de la protection de la nature, composé de quarante-huit scientifiques, demande à l'État de rechercher des zones de moindre enjeu écologique.

PHOTO REPRO LA VOIX

« Au regard des forts enjeux écologiques associés aux habitats naturels et aux nombreuses espèces protégées présentes et impactées par ce projet, plusieurs lacunes significatives sont relevées en termes d'évaluation des impacts sur la biodiversité, ainsi que des insuffisances dans les mesures proposées afin de réduire les incidences. » Le CNPN constate ainsi que les mesures compensatoires proposées ne concernent que deux espèces d'oiseaux sur trente et une identifiées.

« DES DIZAINES DE MILLIONS D'OISEAUX CONCERNÉS »

Autre hic ? Selon les experts, le projet est situé sur un site Natura 2000, dans un couloir migratoire d'importance internationale. « Il ne peut donc avoir lieu sans nuire au maintien en bon état des populations des espèces protégées concernées, du fait des effets cumulés avec les autres parcs (notamment aux Pays-Bas) ». Autre condition non remplie : la recherche de solutions alternatives satisfaisantes de moindre impact. Président du

Clipon, association qui assure le suivi des flux migratoires d'oiseaux et de la faune et de la flore sur le littoral portuaire, Julien Piette explique : « On nous avait demandé notre expertise car nous possédons énormément de données. Plusieurs dizaines de millions d'oiseaux sont concernés. Nous avons émis des réserves, car le site est classé Natura 2000. Ce que l'on a dit n'a pas été entendu. »

ATTENDRE LA DÉCISION DU PRÉFET

Selon Julien Piette, le rapport est accablant. « En général, c'est beaucoup plus mesuré, mais là, je n'ai jamais lu quelque chose d'aussi violent ! » De quoi remettre en cause le projet ? Pour le président du Clipon, cela ne fait aucun doute : « Si on regarde la loi, le projet ne peut pas se faire dans l'état, sinon, ce serait complètement illégal. » Avant d'envisager un recours en justice, il faut attendre la fin de l'enquête publique et la décision du préfet, au printemps 2024. ■ OLIVIER DUFOURG

On est moins frileux pour installer une pompe à chaleur quand c'est avec ENGIE Home Services.

Bénéficiez jusqu'à 8 000 € d'aides déduites de votre facture⁽¹⁾ et rencontrez nos experts lors des rendez-vous expertise chauffage les 6 et 7 octobre dans l'une des agences participantes comme celle de Dunkerque.

1 an de contrat d'entretien⁽²⁾ OFFERT + 500 € remboursés⁽³⁾

pour l'installation d'une pompe à chaleur jusqu'au 30/11/2023

ENGIE
Home Services



J'agis avec ENGIE Home Services

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

(1) L'opération « Coup de Pouce Chauffage » est définie par arrêté ministériel dans le cadre du dispositif Certificats d'Économies d'Énergie. L'aide est directement déduite de la facture du client par ENGIE Home Services. ENGIE SA, signataire de la Charte Coup de Pouce Économies et Énergie, reverse le montant de l'aide à ENGIE Home Services. Conditions sur ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage-et-isolation. MaPrimeRénov' est une prime forfaitaire calculée en fonction des conditions de ressources des foyers et du gain écologique induit par la nature des travaux réalisés. ENGIE Home Services avance le montant MaPrimeRénov' aux ménages éligibles en le déduisant directement du devis et donc de la facture. La société Économie d'Énergie, mandataire, assure le suivi des dossiers auprès de l'ANAH et reverse le montant de l'aide accordée à ENGIE Home Services. Conditions sur maprimerenov.gouv.fr. (2) Offre réservée aux particuliers, pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau et valable pour la souscription d'un contrat d'entretien SECURITE, du 18/09/2023 au 30/11/2023. 1^{er} année de contrat d'entretien offerte d'une valeur de 250 €, basée sur l'Provincia 2023. (3) Offre soumise à conditions du 18/09/2023 au 30/11/2023, réservée aux particuliers, en France métropolitaine dans les agences ENGIE Home Services, valable pour tout devis signé entre le 18/09/2023 et le 30/11/2023, pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau facturée avant le 29/02/2024 inclus, et pour les marques d'équipements éligibles. Voir modalités complètes sur engie-homeservices.fr. ENGIE HOME SERVICES - SAS AU CAPITAL DE 1 121 232 €, SIÈGE SOCIAL : 1 PLACE SAMMEL-DE CHAMPLAIN 92400 COURBEVOIE, RCS NANTERRE 301 340 584. © Getty Images.

Dans le vent du premier parc éolien en mer de France



À droite, la sous-station électrique du parc éolien en mer de Saint-Nazaire qui envoie vers le réseau RTE à terre la production des 80 éoliennes. PHOTOS JOHAN BEN AZZOUC

En activité depuis fin novembre 2022, le parc éolien offshore de Saint-Nazaire ouvre une nouvelle voie renouvelable dans la production d'électricité et le mix énergétique français

PAR OLIVIER BERGER
oberger@lavoixdunord.fr



Les pales des quatre-vingts éoliennes du parc en mer de Saint-Nazaire, le premier de France, tournent mollement en ce jour de faible vent et de grand soleil. C'est l'été indien aussi en Loire-Atlantique, au large, entre 12 et 20 km, de La Baule et Pornichet. À la mauvaise saison, des déferlantes de plus de 10 m s'abattront sur le plateau rocheux calcaire dans lequel sont « plantés » à 15-20 m de profondeur les pylônes en acier de 7 m de diamètre. Et le vent soufflera. Fort.

« La production est conforme aux objectifs de 1,7 gigawatt heure par an », assure Fabrice Le Tual, le responsable d'exploitation du centre de maintenance de La Turballe. Bourrées de capteurs et équipées de caméras, les éoliennes sont sous surveillance permanente. La météo aussi.

Le parc produit de l'électricité dès 10 km/h de vent, atteint sa pleine production à partir de 45 km/h et s'arrête automatiquement quand les tempêtes dépassent les 90 km/h pendant plus de dix minutes consécutives. Le phénomène est survenu une fois depuis la mise en service fin novembre 2022.

Une centaine de personnels, en comptant ceux du fabricant d'éoliennes General Electric, veille. Un hélicoptère vient de treuiller les techniciens et leur matériel tout en haut de la nacelle de l'éolienne B06 (185 m de

haut), mise à l'arrêt. Trois bateaux sont spécialement conçus pour venir s'encaster sur les pylônes et débarquer les spécialistes. La maintenance préventive est la règle pour ce champ prévu pour durer vingt-cinq ans et peut-être au-delà.

Comme le solaire, le principal inconvénient de l'éolien est son intermittence. Pas de vent, pas d'électricité ! Les solutions de stockage ne sont que des sujets de recherche. D'où le besoin en parallèle de systèmes de production d'électricité plus stables pour alimenter le réseau. Entre mars (195 000 mégawatts heure) et juin 2023 (64 000 MWh), la production est allée du simple au triple ! Éclairer en somme de 300 000 à 900 000 personnes.

DIX ANS POUR FINIR LE PROJET

Le parc suscite désormais plus de curiosité que de contestation. Après la première phase de concertation en 2012, des recours jusqu'au Conseil d'Etat, il a fallu dix ans pour rendre le projet opérationnel.

Alain Doré, l'un des opposants historiques, continue de participer aux réunions de suivi en préfecture. Il n'en démod pas : « On n'a pas pu arrêter ce projet mené à la va-vite, sans connaître les conséquences sur l'environnement et la biodiversité. »

Chez EDF Renouvelables, on montre, photos à l'appui, que les demi-coques en fonte

qui protègent les 105 km de câbles en cuivre et en aluminium ont été recouvertes par des algues et ont retrouvé une vie sous-marine après le fracas et les vibrations des forages. Les pêcheurs de La Turballe ont été indemnisés et ont repris leur métier. Seules restrictions, ne pas s'approcher à moins de 50 m d'une éolienne et 200 m de la sous-station raccordée, via la plage de Courance à Saint-Nazaire, au poste électrique de RTE à Prinquiau à 27 km.

L'aspect visuel, pourtant moins perturbant qu'à terre en ce milieu uniforme, chagrine Alain Doré : « Quand on les voit, on a l'impression d'être derrière des barreaux. » La population et les touristes semblent penser différemment. Cet été, 2 000 personnes ont réalisé des visites guidées en mer au départ de La Turballe et de Saint-Nazaire.

Les chantiers éoliens en mer vont se succéder. Les parcs de Fécamp dès 2024, Dieppe-Le Tréport, Saint-Brieuc, Courseulles-sur-Mer, Yeul-Noirmoutier et Dunkerque en 2028 (*lire par ailleurs*) vont enrichir le mix énergétique français. L'éolien offshore ne représente que 2 % du renouvelable mais la volonté politique comble le retard. Dans l'Union européenne, l'année 2022 a sonné l'apparition des énergies renouvelables éoliennes et solaires en tête du mix énergétique à égalité ou presque avec le nucléaire (22,28 %). ■

Un soutien politique fort pour une filière encore jeune

Sous l'effet de l'inflation et des conséquences de la guerre en Ukraine sur les chaînes d'approvisionnement, des projets de parcs éoliens en mer ont été abandonnés récemment au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Le retard historique de la filière par rapport à ses voisins d'Europe du Nord permet aujourd'hui d'éviter ce genre de mésaventures. L'État a instauré un mécanisme d'indexation sur le prix de rachat qui permet d'amortir les écarts de prix des composants comme l'acier, entre le moment où l'appel d'offres est attribué et les travaux. « Avec ce système assez unique, la situation française est très différente. C'est pour cela qu'il n'y a pas d'inquiétude forte au sujet de l'abandon de projets », estime Alexandre Roesch, délégué général du Syndicat des énergies renouvelables.

CONSOMMER ET DÉCARBONER

Le prix de rachat de l'électricité produite par l'éolien en mer évolue (de 110-120 € le kilowatt heure en 2021 à 150-170 € aujourd'hui). Pour les investisseurs et exploitants, cet accompagnement permet d'amortir les chocs extérieurs et assure une visibilité. La filière est jeune, encore fragile. Son développement industriel est en cours avec quatre usines d'équipements (na-

celles, pales) déjà installées sur notre territoire. C'est là que la volonté politique pèse dans le développement de l'éolien offshore.

« La consommation électrique va augmenter et si l'on veut en même temps décarboner (60% proviennent encore des énergies fossiles), il faut leur substituer des alternatives, d'où l'ambition sur le nucléaire et les énergies renouvelables », décrit Alexandre Roesch. L'éolien terrestre et le solaire sont en capacité de se développer suffisamment vite. L'éolien en mer suivra, le parc de Saint-Nazaire ayant mis dix ans pour se faire. Le soutien politique est fort en raison de cette équation. On a besoin d'activer tous les feux pour la sobriété énergétique et le développement. »

Les perspectives sont plutôt encourageantes avec un objectif gouvernemental de capacité de production pour l'éolien en mer de 18 gigawatts en 2035 et 40 GW en 2050 (8 GW aujourd'hui contre plus de 20 GW pour l'éolien terrestre). Un appel d'offres pour une nouvelle vague de parcs éoliens, « d'une ampleur jamais vue », interviendra fin 2024. D'où le besoin d'une « planification de l'espace maritime » et l'ouverture en novembre de débats publics pour identifier les zones du Domaine maritime public (DMP) les plus aptes à recevoir des éoliennes. ■ OL B.

En attendant Dunkerque en 2028, de la tension avec la Belgique



Le projet dunkerquois comptera entre 35 et 46 éoliennes contre 80 à Saint-Nazaire.

LE PROJET DUNKERQUOIS ÉPINGLÉ PAR LE CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Dans un rapport publié ce mois-ci, le Conseil national de protection de la nature, composé de quarante-huit scientifiques, a émis un avis défavorable et demande à l'État de rechercher une zone de moindre enjeu écologique. Pour lui, le site choisi nuirait à de nombreuses espèces d'oiseaux. Avant d'envisager un recours en justice, il faut attendre la fin de l'enquête publique et la décision du préfet, au printemps 2024.

L'ENQUÊTE publique pour le projet de parc éolien en mer de Dunkerque va débiter d'ici à la fin de l'année pour se conclure au printemps 2024. En principe, si le scénario suit son long cours, les travaux en mer commenceront en 2027 pour une mise en service fin 2028.

C'est un projet d'une capacité totale de 600 mégawatts et 2,3 térawatts heure de production d'électricité par an (480 MW et 1,7 TWh à Saint-Nazaire). Spécificité inédite, le vainqueur de l'appel d'offres, le consortium Eoliennes en mer de Dunkerque (EDF Renouvelables, Innogy SE et Enbridge) bénéficie d'une « autorisation à caractéristiques variables ». En clair, le choix du type d'éolienne pourra se faire plus tard, en 2025 ou 2026, afin de bénéficier des technologies plus récentes. C'est pour cette raison que le projet reste flou et évoque de 35 à 46 éoliennes.

Le champ a déjà été réduit à 50 km² et s'est éloigné des côtes (de 2,4 km). Il se situe à 10 km au large de Dunkerque et à 11,4 km (au lieu de 9 km) des villes balnéaires jusqu'à la frontière des eaux territoriales belges. Au maximum de son rendement, le parc pourrait fournir en électricité un million d'habitants. L'investissement est colossal : 1 milliard d'euros pour le parc, 450 millions d'euros pour le raccordement.

LA PROXIMITÉ DE LA CÔTE EN QUESTION

Comme dans tous les projets de parcs éoliens en mer, des opposants et des recours se dressent. L'association Vent Debout 59 revendique 20 015 signatures pour sa pétition. Elle dénonce la proximité de la côte et l'installation sur le site de l'opération Dynamo de 1940 et celui des Bancs des Flandres, une zone protégée Natura 2000 (les règlements européens ne semblent pas l'interdire). Surtout, les plaintes sont venues de Belgique, d'Ostende, de La Panne et de la Région flamande. Le Conseil d'État a repoussé, le 10 juillet, ces recours mais un autre a été déposé par l'État belge devant la Commission européenne en avril 2022, sans aboutir à la Cour européenne de justice. La Belgique dénonce un manque de concertation et une atteinte à sa souveraineté. Le parc dunkerquois serait un obstacle au « droit de passage inoffensif » (une ancienne ligne de ferry entre Ostende et Ramsgate au Royaume-Uni), entraverait la sécurité des transports maritimes et militaires vers la base aérienne de Coxyde, les opérations de sauvetage en mer, le largage de soldats parachutistes et bien sûr, la vue sur la mer. ■ OL B.

